



déjà pour commencer d'avoir au moins une même réglementation pour l'ensemble du département, mais qu'il y ait également une évidente cohérence avec le Bas-Rhin .

3) Nouvelle dynamique / intégration jeunes chasseurs :

Il serait grandement nécessaire d'insuffler une meilleure dynamique dans les équipes en place trop vieillissantes , en intégrant pour cela de **jeunes chasseurs locaux domiciliés sur place**. C'est bien notre patrimoine cynégétique qui est concerné , mais certains jeunes qui souhaiteraient accéder à la chasse sont le plus souvent limités du côté financier. Sans pour autant demander à ces jeunes de payer une part de chasse, il serait sans doute intéressant d'intégrer un ou deux jeunes se trouvant sur place par lot de chasse, en complément du nombre de chasseurs limités par lot de chasse selon le cahier des charges.

Reste à voir sous quelle forme cet aménagement pourrait se faire sur le plan réglementaire, mais à mon avis, il faudrait déjà prévoir cette possibilité au niveau du nouveau SDGC .

4) Classification des lots de chasse de plaine et de montagne :

Je rappellerai tout d'abord qu'à aucun moment, la commission de la FDC/68 n'avait informé les autres administrateurs de cette annexe importante du SDGC . Les administrateurs n'en avaient pris connaissance qu'avec le courriel qui leur avait été adressé par la FDC/68 quelques jours après le dépôt du projet du SDGC en Préfecture.

Mais en fait, avec cette annexe, nous atteignons le sommet de l'incohérence, vraiment du n'importe quoi !

La situation est pourtant extrêmement simple : les cerfs n'étant pas désirés en plaine, il y a automatiquement délivrance d'un bracelet d'élimination dans ce cas (CZE). Par conséquent tous les autres lots qui comportent un plan de tir pour le cerf sont forcément des lots de montagne.

Et pour éviter de perdre inutilement notre temps, il vaut mieux ne pas rentrer dans les aberrations flagrantes, voire scandaleuses de cette annexe !

5) Partage des responsabilités en matière d'indemnisation des dégâts de sangliers :

Déjà, auparavant, la facture des dégâts de sangliers atteignait une somme considérable et généralement nettement supérieure à celle des autres départements.

Mais depuis l'automne dernier, la situation prend des proportions jamais atteintes avant et plus particulièrement pour les dégâts sur prairies, les causes exactes n'étant pas toutes élucidées pour le moment.

En revanche, la seule certitude que nous pouvons avoir, c'est qu'un nombre toujours plus important de sangliers remontent vers le piémont et la montagne après les récoltes de maïs en plaine, en causant ainsi une grande partie des dégâts dans les prairies.

En réalité, ces immensités de maïs en plaine à perte de vue constituent le premier centre d'élevage et de développement des populations de sangliers, une pouponnière où personne ne peut les toucher durant plusieurs mois dans l'année.



Si l'on veut vraiment traiter le mal, ce n'est donc pas en commençant par mettre une pression énorme jusqu'aux cimes de nos montagnes, mais en commençant par traiter le mal à sa racine dans ces immensités de champs de maïs qui génèrent réellement les surpopulations de sangliers. Car ce ne sont pas les quantités de maïs autorisées aux chasseurs par le SDGC qui permettent de générer des surpopulations de sangliers, ces quantités sont dérisoires par rapport à ce que leur offre la culture du maïs, y compris après les récoltes avec les épis restant enfouis dans le sol ! Sauf pour les rares chasseurs qui ne respectent pas les dispositions du SDGC, malheureusement il y en a.....Ils sont pourtant bien connus pour la plupart, mais tant que les autorités en place n'auront pas la volonté de les écarter de là par une rupture du bail, cette situation ne pourra pas s'améliorer.

Seulement voilà, et c'est bien là que les choses ne vont plus du tout, c'est le chasseur qui supporte 100 % de la facture des dégâts, alors que nous savons tous, comme cela vient d'être démontré, qu'il n'est de loin pas le seul responsable ! Les dégâts prennent d'ailleurs de telles proportions actuellement, que beaucoup (trop) de chasseurs ne pourront plus assumer financièrement les montants à payer, ce qui risque de conduire à une implosion du Fonds d'Indemnisation.

Pour éviter de connaître une telle situation dramatique, pour les agriculteurs de montagne en tout premier lieu, mais aussi pour tous les chasseurs qui ne pourront plus continuer de chasser et les communes qui ne toucheront plus leurs loyers, voilà ce que je me permettrai de proposer : vu les surpopulations de sangliers générées avant tout par la culture du maïs, je propose qu'une redevance soit versée au Fonds d'Indemnisation par les céréaliers en fonction de leur surface de maïs cultivée. En contribuant de la sorte à l'indemnisation des dégâts en tenant compte de la responsabilité de chacun et en évitant la faillite du Fonds d'Indemnisation.

Une telle redevance pourrait sans doute aussi amener certains céréaliers à réduire leurs surfaces cultivées en maïs au profit d'autres cultures bien plus respectueuses de l'environnement et profitables à un regain certain de la petite faune...en respect de la biodiversité.

Nos instances nationales ont engagé les pourparlers sur ce point de partage des responsabilités en matière de financement des dégâts et il me paraît donc indispensable d'intégrer ce point déterminant dans le nouveau SDGC de notre département.

6) Agrainage / kirrung :

La véritable pierre d'achoppement de ce nouveau SDGC se situe bien à ce niveau.

Pour une écrasante majorité des partenaires, mais également de l'opinion publique en général, le terme « agrainage » est indissociablement lié à la notion de nourrissage et d'élevage des sangliers. Personne ne pourra plus changer cette image !



Et comme de toute manière cet « agrainage » est prévu d'être supprimé définitivement par le prochain SDGC en 2026, pourquoi ne pas le supprimer dès maintenant ?

Le rôle du chasseur étant bien de réguler le sanglier et non pas de les élever ni de développer les populations, autant se tenir à la seule « Kirrung » de manière uniforme dans tout le département . Une Kirrung dont le seul but est d'appâter le sanglier à un point fixe de manière à pouvoir le réguler.

Une Kirrung fixe de 3 kg par jour et par 50 ha boisés , facilement contrôlable et applicable à l'ensemble des chasseurs du département , hormis les réserves naturelles bien entendu. En réduisant de la sorte 40 % du poids de maïs mis en forêt par rapport au système actuel. Tout en supprimant définitivement toute forme d'agrainage, qu'il soit fixe, linéaire, de dissuasion, de préparation des battues, vu que toutes ces pratiques sont difficilement contrôlables et n'arrêteraient de générer des abus, des conflits et des tensions, nous n'avons pas besoin de cela ! Ce sont les choses simples qui sont les plus efficaces, mais pas la complexité extrême proposée par ce projet de SDGC !

Je pense qu'il s'agirait là d'une avancée remarquable et d'une solution équitable pour tous les chasseurs du département, en laissant à chacun la même possibilité pour pouvoir réguler les sangliers , tout en réduisant encore davantage la quantité de maïs mise en forêt par rapport au projet du SDGC .

Car ce n'est pas avec une Kirrung réduite à 1 kg par jour et par 50 ha boisés pour les chasseurs de montagne qu'ils pourront réguler les sangliers puisque les oiseaux auront dérobé ce kg de maïs bien avant que le chasseur ne se présente à l'affût.

Je partage aussi totalement l'avis du monde agricole en ce sens qu'il faudra mettre en place un contrôle plus rigoureux des plans de Kirrung et des quantités de maïs réellement sorties en forêt , avec des sanctions bien plus conséquentes pour les fraudeurs, voire une rupture du bail pour les récidivistes , sinon cette situation ne pourra jamais être maîtrisée.

7° Impact du loup et du lynx :

Depuis toujours hélas, les lâchers de lynx et de loups se font à l'insu des chasseurs dont le seul rôle consiste, avec la faune sauvage et les agriculteurs de montagne, à en subir les conséquences et à payer très cher l'incompétence de nos décideurs en haut lieu.

Quelle belle démocratie , bordée par une opacité typiquement politicienne dont nous nous passerions bien volontiers.

Seulement voilà, la présence avérée et grandissante du loup et comme je l'avais déjà signalé à plusieurs reprises, posera de graves problèmes aux chasseurs chargés de la régulation des espèces pour la recherche des équilibres sylvicoles : non seulement les animaux se regroupent en hardes de détresse comme nous l'avons observé ce printemps lors de l'indice phare pour les cervidés, mais les animaux apeurés et stressés partent au moindre bruit suspect en rendant les tirs très difficiles, voire impossibles le plus souvent pour le chasseur. A partir de là, il serait profondément injuste de pénaliser le chasseur ne pouvant plus réaliser son MINI dans de telles conditions, c'est plutôt le loup qu'il conviendrait d'ajouter dès à présent aux plans de tir pour éviter la rupture des équilibres et de condamner le travail de nos agriculteurs de montagne.

Arrivé le
18 JUN 2019
DDT
Environnement et Espaces Naturels
Département de l'Aisne

En vous souhaitant bonne réception de mon envoi et en vous remerciant pour l'attention bienveillante que vous voudrez bien accorder à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Raymond BLAISE



Remarque importante :

En l'espace d'une semaine, c'est-à-dire le jour où j'ai rédigé le présent document (09.07.19) tout en transmettant copie aux locataires de notre GIC 6 et avant de le remettre auprès de vos services (18.07.19) , plus de 130 chasseurs émanant de l'ensemble de nos GIC de montagne (1 /5/6/7/ 14 et 15) se sont spontanément engagés par leur signature pour se déclarer solidaires avec ma démarche.

Je relèverai qu'il y a également des chasseurs de plaine qui sont signataires de cet engagement, en étant solidaires avec les chasseurs de montagne !

Je vous prie de trouver en annexe de la présente déposition copie de ces engagements signés.

Préfecture du Haut-Rhin

Le 15 juillet 2019

Objet : Schéma cygénétique

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique et je souhaiterais y apporter des modifications.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans notre secteur viticole les dégâts de gibiers (notamment les cervidés) sont plus qu'alarmant !

Ils nous ratiboisent nos parcelles au printemps, quant les jeunes pousses font leur apparition ainsi que tous les jeunes plants, et ensuite c'est au moment des récoltes qu'ils ne se privent pas de venir nous prendre une partie de notre labeur.

Les sangliers quant à eux retournent la terre dans les rangées ce qui rend la mécanisation difficile dans les parcelles, d'autant plus en coteaux.

Dans tous les cas, malgré les indemnités nous sommes loin de couvrir les charges nécessaires à la remise en état (mécanisation et main d'œuvre), tout en sachant qu'un jeune plant qui a été partiellement ou totalement détruit par un gibier ne se remet jamais totalement.

Je vous demande que soit intégré à ce schéma :

- Un arrêt immédiat de l'agrainage dans notre zone de montagne
- Une mise en place immédiate du plan de gestion des populations de sangliers et de cerfs (maximum trois individus par hectare boisé)
- De prévoir des mesures permettant de supprimer le droit de chasse pour les lots ayant des dégâts récurrents
- L'arrêt de la mutualisation des dégâts de sangliers (que chaque chasseur paie ses dégâts)
- Simplifier l'intervention des lieutenants de louveterie et la mise en place de cette intervention sur les cervidés.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à mon courrier, je vous prie d'accepter, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Quentin BLANCK

Président des JA canton Viticole



Sujet : [INTERNET] schéma

De : > Edouard Blauel (par Internet) <edouard.blauel@orange.fr>

Date : 16/07/2019 09:46

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

J'approuve le schéma de la Fédération Départementale 68 de chasse

Blauel Edouard

Sujet : [INTERNET] Enquete publique

De : > serge blaue (par Internet) <serge.blaue@wanadoo.fr>

Date : 07/07/2019 09:50

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur

J'approuve totalement le Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin proposé par la FDC68.

Cordialement

Serge Blaue

Sujet : [INTERNET] Schéma

De : > Sylviane Blauel (par Internet) <sylviane.blauel@orange.fr>

Date : 16/07/2019 09:43

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

J'approuve le schéma de la Fédération Départementale 68 de chasse

Hentzel-Blauel Sylviane

Sujet : [INTERNET] CONSULTATION SCHEMA

De : > Henri Winterholer (par Internet) <hwin@free.fr>

Date : 12/07/2019 10:40

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Dominique BOESPFLUG
Président de la Société de Chasse de
BOURBACH LE BAS et SENTHEIM

Madame, Monsieur,

J'émet un avis particulièrement favorable à l'adoption du nouveau Schéma Départemental et remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de ce document.

Fait à Guewenheim le 12 juillet 2019
Dominique BOESPFLUG

Sujet : [INTERNET] Walter BOLLIER / Je me Provence en faveur du Projet

De : > WB (par Internet) <bollier@bluewin.ch>

Date : 11/07/2019 13:08

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour

Walter BOLLIER
Obere Paulistrasse 21
8834 Schindellegi
SUISSE
Permis 20090688012207A

Je me prononce en faveur du projet de schéma consultable.

Meilleurs salutations
Walter Bollier

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Remy Bossert (par Internet) <remy.bossert@gmail.com>

Date : 04/07/2019 22:09

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Je suis favorable au nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

Je rajouterais qu'il faudrait augmenter les quantités d'agrainage et de kirrung en forêt afin de garder les populations de sanglier en forêt et ainsi diminuer les dégâts aux cultures.

Merci beaucoup

Rémy Bossert

Sujet : [INTERNET] projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du haut Rhin

De : > da.bossus (par Internet) <da.bossus@leclerc-socara.fr>

Date : 17/07/2019 19:11

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

messieurs

je soussigné Daniel bossus vous confirme mon entière adhésion au projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 propose par la fdc 68

ce projet a été particulièrement bien Etudié afin de répondre au mieux aux attentes et intérêts des différentes parties concernees(environnement agriculture sylviculture chasse)

il est souhaitable que ce projet de schéma soit adopte sans réserves y compris en ce qui concerne l agrainage raisonne de préparation de battues en montagne qui reste une des meilleures façons de tenir les animaux en foret et de réduire les degats aux cultures

supprimer l agrainage aurait certainement pour conséquence la démobilisation de nombreux chasseurs qui contribuent déjà lourdement financièrement a la recherche de l équilibre entre la sauvegarde de la faune sauvage l agriculture la sylviculture et les prescriptions législatives et de nombreuses sociétés de chasse pourrait ne pas reconduire leur bail lors des prochaines adjudications avec toutes les conséquences économique que cela entraînerait (au dépends des municipalités propriétaire forestiers ONF)

pour conclure je souhaite que le schéma départemental de gestion cynégétique soit adopte dans sa totalité

cordialement

Daniel BOSSUS



Président
Bourg Distribution SAS
RD 2007 Les Chabanneries
26500 Bourg les Valence

Téléphone : 04.75.82.26.26
da.bossus@leclerc-socara.fr

Sujet : [INTERNET] Schéma cynégétique

De : > Wilfried BOTEMS (par Internet) <wbotems@orange.fr>

Date : 14/07/2019 14:22

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur,

Je vous informe que je suis favorable au projet de schéma cynégétique.

Cordialement.

Wilfried BOTEMS

Sujet : [INTERNET]

De : > BOTTER Guy-Loup (par Internet) <guy-loup@botter.fr>

Date : 09/07/2019 09:35

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne. En effet, sur une exploitation comme la mienne, un tiers des superficies a été labouré par les sangliers et les premières mesures d'herbe que j'ai fait faire par des estimateurs agréés montrent que la perte en ressources fourragères s'élève à 50% ce qui, vous le comprendrez bien, n'est plus vivable à tel point que mon fils, désireux de reprendre l'exploitation remet son projet en cause.

En conséquence, je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- *l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-instaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025**, avec **un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)*
- *l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"*
- *l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège*
- *la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum*
- *la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).*

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- *la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).*
- *l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.*

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- *La mise en place d'un plan de gestion de la population de sangliers, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,*
- *l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)*

- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,
- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant" ...
- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la kirrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses,

Guy-Loup BOTTER

Pour la SCEA Ferme de la Bouille

68160 STE CROIX AUX MINES

et pour la confédération paysanne

Sujet : [INTERNET] Schéma en danger

De : > Jean-Marie Botti (par Internet) <jean-marie.botti@laposte.net>

Date : 19/07/2019 11:11

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Par la présente je confirme que j'approuve votre schéma et j'espère que celui-ci sera pris en compte.

Salutations distinguées.

Jean-Marie BOTTI

Cet email a fait l'objet d'une analyse antivirus par AVG.

<http://www.avg.com>

—Scan0001.jpg—



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (Art 40 de la Loi 76 629 du 10.7.76)

Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations.

— Pièces jointes : —

Scan0001.jpg

377 Ko

Sujet : [INTERNET] SDGC

De : > BOUGUY (par Internet) <bou.guy@wanadoo.fr>

Date : 04/07/2019 20:24

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Je soussigné, Guy BOUILLARD chasseur dans le Haut-Rhin, donne un avis favorable au SDGC.

J'ajouterai quelques commentaires concernant l'agrainage .

Je serais favorable à augmenter le dosage pour la kurrung et passer à 4 kg / jour.

Je suis favorable à un agrainage dissuasif par poste linéaire en lieu et place des postes fixes.

En effet l'agrainage de dissuasion a fait ses preuves.

Concernant l'agrainage de type nourrissage, celui-ci doit être condamné beaucoup plus sévèrement.

Cordialement

Guy Bouillard

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental

De : > Michel Bourcart (par Internet) <michel.bourcart@wanadoo.fr>

Date : 05/07/2019 21:30

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Messieurs,

Je me prononce en faveur du projet de schéma départemental de gestion cynégétique que j'ai consulté sur le site de la FEDERATION DES CHASSEURS DU Haut Rhin.

Je vous prie donc de tenir compte de cette déclaration.

Cordialement, Michel Bourcart.

Sujet : [INTERNET] schéma départemental cynegetique du Haut Rhin 2019 - 2025

De : > Robert Brand (par Internet) <robert.brand@free.fr>

Date : 08/07/2019 19:25

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Après lecture du projet de schéma départementale du Haut Rhin pour la période 2019 – 2025, je tiens dans le cadre de la consultation publique à vous informer de mon **avis favorable** .

Salutations

Robert BRAND
68130 Aspach



Garanti sans virus. www.avg.com

Sujet : [INTERNET] Schéma cynégétique

De : > Danielle Bras (par Internet) <daniellebras@hotmail.com>

Date : 05/07/2019 19:46

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Nous sommes agriculteurs et chasseurs sur la commune de Roggenhouse. Nous rencontrons les problèmes suivants: dégâts récurrents sur toutes les cultures spécialement des sangliers et des blaireaux, dégâts de matériel dus aux terriers de blaireaux, pertes économiques.

Ainsi, dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025, nous souhaitons vous donner notre avis :

- ***Nous approuvons le projet de schéma en l'état.***
- ***Nous demandons par ailleurs une hausse des contrôles et de la verbalisation des contrevenants par tous les corps de contrôles.***

En vous remerciant pour la prise en compte de notre avis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Danielle & Reinhard BRAS

Sujet : [INTERNET] SDGC 2019-2025

De : > BRAUN Dominique (par Internet) <dominique.braun@fivesgroup.com>

Date : 15/07/2019 08:43

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Madame, Monsieur

Ayant pris connaissance du projet du nouveau SDGC 2019-2025, je donne un **AVIS FAVORABLE** au SDGC 2019-2025 tel qu'il a été élaboré.

Merci !

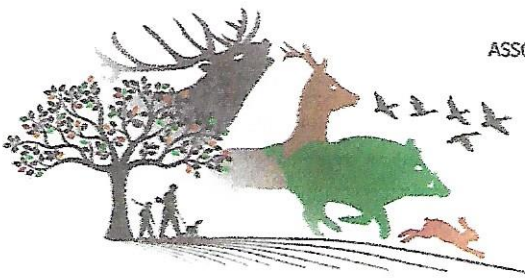
Cordialement



Dominique BRAUN
Méthodes Industrialisation
— Induction

Fives Celes
89bis rue Principale
Lautenbach, 68610 - France
Tel: +33 3 89 74 55 45
Fax: +33 3 89 76 36 79
Mobile: +33 7 88 86 94 90
dominique.braun@fivesgroup.com
www.fivesgroup.com

This message and any attachments are confidential and for the sole attention of the addressees. Any unauthorized use or dissemination is prohibited.
Ce message et toutes pièces jointes sont confidentiels et à l'attention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite.
Please think about the environment before printing this e-mail. // Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer cet e-mail.



Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin

Président : Gilles KASZUK

13 rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE

A tous les détenteurs d'un droit de chasse

A diffuser à tous les chasseurs

Objet : Schéma en danger

Mulhouse, le 3 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, votre Fédération travaille depuis maintenant plus d'une année à l'élaboration du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique. Après de nombreuses négociations, un consensus large a vu le jour sur tous les sujets, hormis l'agrainage de préparation de battue en montagne rejeté par l'ONF.

Le projet de schéma ainsi que l'étude environnementale afférente ont été analysés par la MRAE qui a formulé un certain nombre de recommandations, suivies pour la plupart par la Fédération.

Depuis le 21 juin, le public est consulté sur le projet. Alors que nous souhaitons laisser les choses se dérouler de manière normale et démocratique, nous avons été avertis de tentatives d'influence et de manipulation de certains avec l'envoi de courriers tendancieux avec fourniture de courrier-type faussant les résultats de la consultation publique.

Face à ce constat et au vu de la gravité de la situation, nous vous demandons de réagir instamment et de vous prononcer en faveur du projet de schéma consultable sur le site de la Fédération et de la DDT <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Projet-de-schema-departemental-de-gestion-cynegetique-2019-2025-du-Haut-Rhin>

en écrivant à la DDT avant le 20 juillet

par courriel : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

ou par courrier :
DDT
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex

Nous vous remercions également de scanner le présent courrier et de l'envoyer au plus grand nombre de sympathisants de la chasse.

A partir du 15 août, les chasseurs n'auront plus de schéma. Votre participation à cette consultation publique est donc absolument indispensable.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Le Président

Gilles KASZUK

*J'approuve le nouveau
Schéma Départemental
18/07/2019
T. DEBIEUX*

Sujet : [INTERNET] Avis de 68 éleveurs de montagne/schéma cynégétique 2019-2025

De : > Chèvrerie du Bambois (par Internet) <chevrerie.bambois@free.fr>

Date : 11/07/2019 10:17

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Le 6 juin dernier, nous sommes presque 70 agriculteurs des vallées de Lapoutroie et Sainte-Marie-aux-Mines à avoir signé un courrier adressé à Monsieur le Préfet du haut-Rhin concernant le projet de schéma cynégétique 2019-2025.

Comme ce courrier était envoyé en dehors de la période de consultation publique officielle, du 21 juin au 20 juillet, je vous le renvoie pour être sûre qu'il soit pris en compte (cf ci-dessous).

Par ailleurs, un courrier type circule, envoyé par la direction de la FDSEA 68, pour inciter les agriculteurs haut-rhinois à donner un avis favorable en l'état au projet de schéma. L'avis d'un agriculteur de plaine ne me semble pas légitime quand il s'agit d'approuver les règles édictées par ce schéma dans la zone de montagne.

Cordialement,

Frédérique GIOVANNI, pour la Confédération paysanne

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Le 27 juin prochain, lors de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage, il est prévu que soient fixés les objectifs de prélèvement de cervidés lors de la prochaine saison de chasse, sur tout le département. Ne disposant pas d'un représentant des éleveurs de montagne dans cette commission, nous nous permettons de vous transmettre par ce courrier nos propositions concernant les mesures à prendre pour réduire drastiquement les populations de cervidés sur le massif vosgien, et nous en profitons pour faire aussi des propositions au sujet des sangliers qui dévastent aussi nos prairies.

LES CERVIDES

Du côté allemand, en Forêt Noire, la population de cerfs est estimée à environ 2 têtes pour 100 hectares. Visiblement, les dégâts sont minimes.

Du côté haut-rhinois, sur certains GIC, il y a aujourd'hui environ 20 cervidés pour 100 hectares boisés, dix fois plus !!! Il n'y a plus l'équilibre agro-sylvo-cynégétique évoqué dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dont c'est pourtant l'objectif. Dans ces conditions, outre le prélèvement massif d'herbe sur nos prairies, insupportable pour nos exploitations, il est évident que cette population est néfaste pour le renouvellement de la forêt vosgienne et néfaste pour la flore (myrtilles, ...). Quelle forêt allons nous transmettre à nos enfants et petits-enfants ? Quelles ressources sylvicoles auront les communes de montagne dans quelques dizaines d'années ?

De plus, la prolifération des cervidés sur nos prairies pose des problèmes sanitaires sur nos troupeaux. En effet, cela nous empêche de rompre le cycle des parasites digestifs et pulmonaires présents sur nos animaux, cela engendre la contamination de nos bêtes par la paratuberculose (explicable uniquement par la présence du gibier sur des troupeaux où il n'y a pas d'introduction d'animaux extérieurs), et cela engendre la présence de germes indésirables dans le lait (salmonelles et butyriques) liés à la présence de terre et de

crottes de cervidés dans le foin.

Nous demandons que l'objectif de 3 cervidés /100 ha boisés soit atteint en 2025, avec un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020.

Pour atteindre cet objectif, il faut :

- supprimer la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir. Un cerf est un cerf, et cette classification donne une excuse aux chasseurs pour ne pas tirer par peur de se tromper de catégorie.
- ré-instaurer des minima pour les cerfs mâles
- diminuer la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- supprimer le droit de priorité de l'adjudicataire en place et passer à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, nous demandons :

- La protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- L'instauration de tirs de destruction par les Louvetiers, possible toute l'année.

Parallèlement, il faut faciliter la mise en place des estimations des dégâts de cervidés, et l'indemnisation réelle de ces dégâts avec la prise en compte de la quantité broutée, mais aussi de la qualité du fourrage prélevé. Au printemps, les cerfs broutent les jeunes pousses et le foin récolté ensuite a perdu de son appétence et de sa valeur. Aujourd'hui, peu d'éleveurs font respecter leur droit d'indemnisation car la procédure est méconnue et relativement compliquée. Il faut simplifier les démarches et les communiquer aux agriculteurs.

LES SANGLIERS

Pour diminuer la population de sangliers qui dévaste nos prairies, et qui est également néfaste pour les autres espèces d'animaux, notamment pour les oiseaux qui nichent au sol (grand tétras, traquet tarier, etc ...), nous faisons les propositions suivantes :

- suppression totale et immédiate de l'agraine de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- limitation de l'agraine d'appât à 1 krrung/100 ha boisés. La dose max de 1 kg de maïs par jour et par poste semble raisonnable (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- mise en place de moyens pour contrôler la suppression de l'agraine de dissuasion et la limitation de la krrung.
- augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires, toute l'année (pas seulement en février-mars) même la nuit à la lampe sur miradors,
- mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.
- obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT (et pas une fois en fin de saison) sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6).

Nous rappelons également que dans le domaine de la chasse, les maires ont aussi une responsabilité. C'est entre eux et les chasseurs que sont contractualisés les baux de chasse, et ils doivent être conscients que laisser les chasseurs élever le gibier sous prétexte qu'ils contribuent sensiblement au budget de la commune est une politique à très court terme, qui se fait sur le dos des agriculteurs, des propriétaires forestiers et de la collectivité (dépréciation du bois qui est aussi une richesse communale). Les maires doivent être exigeants avec les adjudicataires et les obliger à respecter certains objectifs.

Enfin, contrairement à ce qui s'est pratiqué jusqu'à maintenant, nous demandons que les éleveurs de montagne soient systématiquement représentés dans les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés. Ce point doit être inscrit dans le futur SDGC et dans le règlement du FIDS, et notre revendication est identique pour la CDCFS.

Votre discours à la dernière Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs nous confirme que vous faites tout votre possible pour résoudre ce problème de prolifération du gibier, ce dont nous vous remercions. Nous sommes enfin entendus, ce qui n'a pas toujours été le cas, et nous sommes conscients que les négociations sont difficiles. Cela dit, les dégâts de gibier continuent ...

En espérant que nos propositions concrètes vous aident à maintenir la pression auprès des Chasseurs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Frédérique GIOVANNI et Mathieu GIORGIUTTI, Chèvrerie du Bambois, Lapoutroie
Guy-Loup BOTTER, Ferme de la Bouille, Sainte-Croix-aux-Mines
Laurent WALTER, SCA du Frarupt, Lièpvre
Jacques HENRY et Jacques LAGUIN, Ferme La Violette, Le Bonhomme
Patrick et Christian ANCEL, GAEC des Hautes-Huttes, Orbey
Jean-Claude et Charles BARADEL, Fréland
Jean-Bernard PERRIN, Antoine PERRIN, Vincent COMPAGNON, Ferme Sur le Mont, Lapoutroie
Michel et Cédric BARLIER, Fréland
Denise et Jean-Claude PIERREVELCIN, Fréland
Daniel, Aurélien et Gaëtan GARNIER, Gaec de Ribeaugoutte, Lapoutroie
Béatrice, Jean-François et Gaëtan LAURENT, GAEC Ferme Laurent, Fréland
Angélique et Vincent MINOUX, Le Bonhomme
Maud et Laurent PETITDEMANGE, Gaec Petitdemange, Lièpvre
Gaël MARCHAL, Ferme du Champ de la Croix, Lapoutroie
Guillaume et Sébastien FRECHARD, Orbey
Jean-Philippe DUHAIL, Ferme du Brézouard, Aubure
Renaud DUC, Ferme du Surcenord, Orbey
Vincent, Laurent et Jean-Michel MARCHAND, GAEC Le Chêne, Labaroche
Hubert et Emilie PIERREVELCIN, Simon BASLER, Lapoutroie
Nadine et Denis BATOT, Lapoutroie
Ludovic LE BARS, Ferme du Pré du Bois, Orbey
Nicolas, Corinne et Margot STEINER, GAEC Steiner, Orbey
Mickaël ORY, Fréland
Didier HUMBERT, EARL Humbert, Sainte-Marie-aux-Mines
Jean et Daniel HENRY, GAEC de la Bohle, Lapoutroie
Thierry DIDIERJEAN, EARL Didierjean, Fréland
Vincent BARLIER, Fréland
Francis DOPFF, Ferme de la Tête des Faux, Orbey
Philippe DEMOULIN, EARL Demoulin, Sainte-Marie-aux-Mines

Caroline, Philippe et Nicolas BATOT, Ferme du Busset, Orbey

Alain KRESS, Labaroche

Christian COUTY, Fréland

Guy PAROLINI, Orbey

Thierry WEBER, Ferme des buissons, Lapoutroie

Thierry et David SIFFERT, GAEC Siffert, Orbey

Sébastien STEINLE, Orbey

Grégory ABEL, EARL Mongoutte, Sainte-Marie-aux-Mines

Jean-Bernard MICHEL, EARL Michel, Lapoutroie

Jean-Martin, Lætitia et Laurent MATHIEU, Baptiste BOEGLER, EARL Mathieu, Lapoutroie

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Consultation SDGC du Haut-Rhin.

De : > Jean ALLEGRE (par Internet) <jean.allegre694@orange.fr>

Date : 05/07/2019 10:33

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Messieurs,

dans le cadre de la consultation publique sur le projet de SDGC du Haut-Rhin, je formule les observations suivantes:

- Le Sanglier, Méthodes et conditions d'utilisation des grains, Kirrung (page 38) : il conviendrait de préciser que toute tranche entamée au delà de la dernière tranche complète de 50 ha donne droit à un poste supplémentaire.
- Recommandations de la MRAE et réponse de la Fédération des Chasseurs : la grive litorne n'est pas menacée, et les prélèvements réalisés dans le Haut-Rhin sont insignifiants, il n'y a donc pas de nécessité d'en interdire la chasse, sauf à vouloir brimer encore une fois les chasseurs.

Je vous remercie de bien vouloir prendre ces observations en considération lors de la version finale du Schéma, et vous présente mes meilleures salutations.

Jean ALLEGRE,

La Basse du Bois, 102, chemin du Rain de l'Autel,

68650 LAPOUTROIE.

ALLEMANN Rémy
17, Rue Charles de Gaulle
682220 ATTENSCHWILLER

Attenschwiller, le 17 juillet 2019

A.....

Direction Départementale de Territoire

Objet : Schéma départemental de gestion cynégétique

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir donner un avis favorable au maintien du schéma départemental de gestion cynégétique tel que proposé par la fédération des chasseurs du Haut-Rhin pour une bonne gestion de la chasse dans notre département.

En vous remerciant à l'avance, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus cordiales.

Allemann Rémy



A.M.F.

ASSOCIATION pour l'APPUI
aux PRODUCTEURS FERMIERES
de MUNSTER et
AUTRES PRODUITS LAITIERS
de la MONTAGNE VOSGIENNE

Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin – contribution de l'Association pour l'appui aux producteurs Fermiers de Munster et autres produits laitier de la montagne Vosgienne

Nos réf. : CS/PM/SR

Epinal, le 28 juin 2019

Madame, Monsieur,

L'AMF est une structure d'appui technique et sanitaire auprès des transformateurs laitiers fermiers du Massif Vosgien.

Dans le cadre de la consultation sur le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, nous souhaitons apporter un angle supplémentaire qu'est le risque sanitaire généré par la non maîtrise des populations de sangliers et de gibiers rouges.

La transformation fermière laitière est vitale pour nos territoires difficiles. Nos producteurs s'astreignent chaque jour à des pratiques toujours plus précautionneuses de la récolte des fourrages sains, jusqu'à la transformation du lait en vue de **fournir aux consommateurs des produits de qualité, et sans risque pour la santé.**

Or, la **présence importante de gibiers, vecteurs de zoonoses graves** dans certaines zones de pâture et de fenaison, présente des **risques très importants** :

- **contamination de nos bovins** par des zoonoses transmissibles
- **fourrages souillés**, accentuant les risques de présence de Lystéria
- **Perte d'autonomie fourragère** pour nos exploitations engendrant une baisse de la maîtrise de la qualité des fourrages.

Il faut impérativement stopper l'augmentation continue de la pression de ces gibiers sauvages sanitaire non contrôlés qui accroît le risque d'une contamination au consommateur grave.

Nous demandons donc que la pression sur les populations de gibiers soit accrue et que tout soit mis en œuvre pour contenir ces populations hors des zones agricoles.

Vous remerciant par avance de votre écoute, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président de l'AMF,
Claude SCHOEFFEL

Le Président du CETA,
Christian ANCEL

Sujet : [INTERNET] SDGC

De : > clement.brungard (par Internet) <clement.brungard@free.fr>

Date : 06/07/2019 11:48

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Suite à la consultation du schéma départemental de gestion cynégétique du haut Rhin je me prononce en faveur de ce projet

Cordialement,

BRUNGARD Clément

Email: clement.brungard@free.fr

Tel: 00.33(0)3.89.07.64.11

Port: 06.77.99.88.05

Sujet : [INTERNET] Plan schéma départemental

De : > Hervé Brünisholz (par Internet) <brunisholzherve@gmail.com>

Date : 08/07/2019 09:52

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant que chasseur, je me prononce favorablement en faveur du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique.

Merci d'en prendre acte.

Meilleures salutations

Hervé Brünisholz

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] CONSULTATION

De : > faune-sauvage688 (par Internet) <faune-sauvage688@orange.fr>

Date : 03/07/2019 08:24

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour l'avenir de la biodiversité dans notre région.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur la petite faune notamment.

Aussi à minima, le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 devrait intégrer les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agraineage (de dissuasion, kiring ou d'appâttement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agraineage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangementante (affut et approche a adapter selon les secteurs) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives**

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

JEAN PAUL BURGET

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Sujet : [INTERNET] Projet

De : > armin.burla (par Internet) <armin.burla@johnsonelectric.com>

Date : 18/07/2019 06:40

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Guten Tag,

Projet du schéma Départemental de gestion cynégétique 2019-2020

Madame, Monsieur

Après consultation du nouveau projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025.

Veuillez noter mon avis favorable à ce projet dans un souci d'équilibre agro-sylvo-cynégétique efficace et durable pour notre faune et notre territoire forestier.

Mit freundlichen Grüßen / Best regards

Armin Burla

Direct: +41266727264

E-mail: armin.burla@johnsonelectric.com

Website: www.johnsonelectric.com



Johnson Electric Switzerland AG

Freiburgstrasse 33

3280 Murten

Switzerland



Take a moment to reflect on your responsibility to the environment and only print this email if it is absolutely necessary.

Denken Sie an unsere Umwelt und drucken Sie dieses E-Mail nur falls wirklich notwendig!

Adoptez l'éco-attitude, n'imprimez ce mail que si c'est absolument nécessaire!

This e-mail is intended solely for the addressee and may contain sensitive, private, proprietary or legally privileged information. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete this e-mail from your system. Any unauthorized use, disclosure, copying, printing, or dissemination of any part of this information is prohibited. Information contained in this email may pertain to commodities or information licensed by the United States for all ultimate destinations except where economic and trade sanctions exist. Diversion contrary to United States law is prohibited. The shareholders, directors and management of Johnson Electric and any of its group companies accept no responsibility and accordingly shall have no liability to any party whatsoever with respect to the contents of this message.

Sujet : [INTERNET] Avis sur Projet de schema cynégétique

De : > butz.jean (par Internet) <butz.jean@orange.fr>

Date : 26/06/2019 17:37

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Le projet de réduction des populations Cerfs de 25% pour le 68 et de 40% pour le GIC-1 est excessif.

Si certains secteurs très précis et très limités justifient un effort de réduction, le patrimoine Cerf mérite d'être conservé en l'état actuel. Même chose pour daims et chamois.

Par contre une pression maximale sur le sanglier semble justifiée vu l'importance des dégâts.

Il faudrait également pouvoir réduire une partie des immenses monocultures de maïs, néfastes pour petite et grande faune, ainsi que pour l'environnement.

Beaucoup de critiques de la MRAe à l'égard du projet de Schéma de Gestion Cynégétique me paraissent irréalistes voire farfelues

Jean Butz

Chasseur



Garanti sans virus. www.avast.com

De : > Castel (par Internet) <luc.castel@sfr.fr>

Date : 08/07/2019 18:18

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Avis favorable au projet du schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut Rhin.

Luc CASTEL

Envoyé de mon iPad

Jacques CATTIN
Député du Haut-Rhin
Conseiller Régional Grand-Est

DDT 68
Monsieur Pierre SCHERRER
Monsieur Sébastien SCHULTZ
Ddt-seen-bncf@haut-rhin.gouv.fr
Sebastien.schultz@haut-rhin.gouv.fr

Turckheim, le 5 août 2019

Messieurs,

Dans le cadre de l'adoption du prochain Schéma Départemental de Gestion cynégétique, j'avais relayé auprès de l'ensemble des communes de ma circonscription, la consultation lancée par vos services.

De nombreuses collectivités, mais aussi des acteurs de terrain, concernés par les problématiques de gestion de la faune sauvage, ont souhaité contribuer à ce débat. Le 2 août dernier, je participais encore à une réunion consacrée au sujet des dégâts de gibier.

Il ressort de l'ensemble des échanges que j'ai pu avoir avec le terrain qu'une attente unanime se dégage pour une baisse globale et significative de la population de cervidés et de sangliers sur le massif vosgien. Cette population devrait, dans l'idéal, pouvoir être réduite des 9/10, d'ici à l'échéance du Schéma, en 2025.

Pour atteindre cet objectif, certes ambitieux, mais indispensable pour soutenir l'agriculture de montagne et préserver notre patrimoine forestier, rudement malmenés par des conditions climatiques défavorables (sécheresses à répétition, parasites dans les forêts de peuplement), de nombreuses mesures devraient être prises : encadrement drastique de l'agraine, réduit au strict minimum et de manière uniforme sur l'ensemble du massif, augmentation massive des tirs de prélèvement, par la suppression des catégories C1 C2 et C3 pour les cervidés et l'instauration de tirs de destruction toute l'année, y compris pour les agriculteurs et les propriétaires ; développement du piégeage par cage ; augmentation du nombre de louvetiers, mise en place systématique de clôtures de protection plus efficaces...

Face aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires majeurs, posés par cette recrudescence des dégâts de gibier, il n'est plus temps pour les demi-mesures. Le SDGC, qui sera applicable pour les 6 prochaines années, se doit d'être volontariste, pour accompagner utilement l'ensemble des acteurs qui entretiennent, par leur travail quotidien, notre territoire de montagne.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ma contribution, recevez, Messieurs, mes meilleures salutations.

Jacques CATTIN

ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université - 75355 PARIS CEDEX 7 - ☎ 01 40 63 05 07 - 01 40 63 05 57

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
6 Grand Rue - 68230 TURCKHEIM - ☎ 03 89 27 29 64 -
✉ contact@jacques-cattin.fr

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique

De : > Causette (par Internet) <michelcaumette@aol.com>

Date : 07/07/2019 15:44

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame , monsieur ,

Après lecture du nouveau schéma départemental pour la période 2019/2025 , je me permets de vous informer que je suis favorable à sa mise en application .

Sincères salutations .

M.Caumette

13 , rue des champs

68320 FORTSCHWIHR

06 14 59 59 90

Michelcaumette@aol.com

Envoyé de mon iPad

**DESEQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE :
CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE SAINT-AMARIN A LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Lors de sa réunion du 13 novembre 2018, les élus de la Communauté de communes ont partagé le constat que trois années après l'attribution des lots de chasse communaux, la situation n'est pas satisfaisante dans la recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Chasseurs, agriculteurs, propriétaires ou gestionnaires sylvicoles, protecteurs de la nature et usagers de la forêt expriment régulièrement leurs inquiétudes et leurs difficultés.

Les Communes, principales propriétaires des forêts et des pâturages, se préoccupent plus que jamais de ce problème. Elles se mobilisent et agissent localement.

Les élus ont confirmé que la Communauté de communes ne peut rester insensible aux conséquences du déséquilibre agro-sylvo-cynégétique sur les 15 communes de la Vallée. Ce déséquilibre compromet gravement l'avenir des forêts communales, grèvent les capacités de pâturage et de fauchage des éleveurs, est source de désordres sanitaires dans les élevages, impacte les habitants et provoque une perte de biodiversité.

La chasse se doit d'être au service de la forêt, des espaces agricoles et de la biodiversité et contribuer à atteindre le bon équilibre cynégétique sur le territoire.

Aussi, la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est l'occasion d'affirmer qu'il est nécessaire de stopper la progression des dégâts et d'inverser la tendance en proposant l'intégration des mesures suivantes :

1. Affirmer l'objectif prioritaire de régulation active des populations de gibier rouge et sanglier.
2. Interdire progressivement toute forme d'agrainage et d'affouragement partout sur le massif et toute l'année.
3. Augmenter de façon forte et temporaire les objectifs de prélèvement en augmentant les minima des plans de chasse.
4. Augmenter la pression de chasse sur le sanglier, notamment par la mise en place d'un plan de gestion de cette espèce.
5. Assouplir les critères de tirs, notamment pour le cerf et le chamois pour améliorer l'efficacité des actions de chasse. Par exemple, limiter les critères de tir du chamois au seul genre (mâle ou femelle).
6. Assouplir les conditions de tir des sangliers en autorisant notamment le tir de nuit avec lampe, et le prélèvement de laies.
7. Modifier les règles qui régissent la chasse en permettant davantage de battues et en autorisant le tir en battue pour le chamois.
8. Organiser des battues concertées et simultanées entre les différents adjudicataires, même à l'échelle du GIC.
9. Associer les éleveurs à l'élaboration des plans de chasse, aux battues et les autoriser à tirer sur les terrains dont ils ont la gestion.
10. Autoriser le tir des sangliers par le garde chasse dans une limite fixée mensuellement ou trimestriellement.
11. Inciter les adjudicataires ou a défaut leurs garde-chasse à intervenir sans délai pour des tirs dans des secteurs où des dégâts de sanglier ont été observés et signalés.

12. Assurer un contrôle continu des populations et de leurs impacts par des données biométriques (indicateurs de changement écologique) et des dispositifs d'observation (enclos & exclos).

La révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, avec la prise en compte des demandes des élus, est l'occasion pour l'Etat d'affirmer qu'il est nécessaire et urgent, en cinq années, de stopper la progression des dégâts et d'inverser la tendance actuelle qui plombe le devenir de nos prés et de nos forêts.

D'autres mesures complémentaires ont également été examinées. Ainsi, les communes ont aussi à prendre leur part active dans cette action et elles pourraient s'engager à :

1. Se regrouper pour élaborer des plans de chasse cohérents à l'échelle du GIC.
2. Assurer un dialogue permanent avec les chasseurs, notamment au travers des 4C qui se réuniraient plusieurs fois par an.
3. Organiser une 4C début janvier afin de proposer les éventuels ajustements des minima avant l'élaboration annuelle des plans de chasse.
4. Encourager les tirs et suivre la réalisation des plans de tirs (bilans trimestriels ou mensuels).
5. Mettre en place des mesures incitatives (notamment diminution des loyers en fonction des résultats).
6. Réaliser en partenariat avec les GIC locaux et l'ONF des travaux d'amélioration de l'accueil du gibier.
7. Demander à l'ONF d'adapter les méthodes de sylviculture en favorisant davantage des aménagements cynégétiques.
8. Sensibiliser les habitants à ne pas nourrir le gibier.

Enfin, il serait également possible, à moyen et à plus long termes, d'actionner d'autres leviers tels :

1. Encourager le développement d'une filière courte « gibier », en partenariat avec les restaurateurs.
2. Intégrer davantage de chasseurs locaux dans les équipes lors des prochaines adjudications.

Vice-Président délégué aux
paysages et à l'aménagement du
territoire et à la forêt



Monsieur Claude WALGENWITZ

Sujet : [INTERNET]**De :** > cédric (par Internet) <vosgiennes@gmail.com>**Date :** 18/07/2019 23:21**Pour :** "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Le 27 juin prochain, lors de la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage, il est prévu que soient fixés les objectifs de prélèvement de cervidés lors de la prochaine saison de chasse, sur tout le département. Ne disposant pas d'un représentant des éleveurs de montagne dans cette commission, nous nous permettons de vous transmettre par ce courrier nos propositions concernant les mesures à prendre pour réduire drastiquement les populations de cervidés sur le massif vosgien, et nous en profitons pour faire aussi des propositions au sujet des sangliers qui dévastent aussi nos prairies.

LES CERVIDES

Du côté allemand, en Forêt Noire, la population de cerfs est estimée à environ 2 têtes pour 100 hectares. Visiblement, les dégâts sont minimes.

Du côté haut-rhinois, sur certains GIC, il y a aujourd'hui environ 20 cervidés pour 100 hectares boisés, dix fois plus !!! Il n'y a plus l'équilibre agro-sylvo-cynégétique évoqué dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dont c'est pourtant l'objectif. Dans ces conditions, outre le prélèvement massif d'herbe sur nos prairies, insupportable pour nos exploitations, il est évident que cette population est néfaste pour le renouvellement de la forêt vosgienne et néfaste pour la flore (myrtilles, ...). Quelle forêt allons nous transmettre à nos enfants et petits-enfants ? Quelles ressources sylvicoles auront les communes de montagne dans quelques dizaines d'années ?

De plus, la prolifération des cervidés sur nos prairies pose des problèmes sanitaires sur nos troupeaux. En effet, cela nous empêche de rompre le cycle des parasites digestifs et pulmonaires présents sur nos animaux, cela engendre la contamination de nos bêtes par la paratuberculose (explicable uniquement par la présence du gibier sur des troupeaux où il n'y a pas d'introduction d'animaux extérieurs), et cela engendre la présence de germes indésirables dans le lait (salmonelles et butyriques) liés à la présence de terre et de crottes de cervidés dans le foin.

Nous demandons que l'objectif de 3 cervidés /100 ha boisés soit atteint en 2025, avec un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020.

Pour atteindre cet objectif, il faut :

supprimer la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir. Un cerf est un cerf, et cette classification donne une excuse aux chasseurs pour ne pas tirer par peur de se tromper de catégorie.

ré-instaurer des minima pour les cerfs mâles

diminuer la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum

supprimer le droit de priorité de l'adjudicataire en place et passer à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, nous demandons :

La protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).

L'instauration de tirs de destruction par les Louvetiers, possible toute l'année.

Parallèlement, il faut faciliter la mise en place des estimations des dégâts de cervidés, et l'indemnisation réelle de ces dégâts avec la prise en compte de la quantité broutée, mais aussi de la qualité du fourrage prélevé. Au printemps, les cerfs broutent les jeunes pousses et le foin récolté ensuite a perdu de son appétence et de sa valeur. Aujourd'hui, peu d'éleveurs font respecter leur droit d'indemnisation car la procédure est méconnue et relativement compliquée. Il faut simplifier les démarches et les communiquer aux agriculteurs.

LES SANGLIERS

Pour diminuer la population de sangliers qui dévaste nos prairies, et qui est également néfaste pour les autres espèces d'animaux, notamment pour les oiseaux qui nichent au sol (grand tétras, traquet tarier, etc ...), nous faisons les propositions suivantes :

suppression totale et immédiate de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),

limitation de l'agrainage d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés. La dose max de 1 kg de maïs par jour et par poste semble raisonnable (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),

mise en place de moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage de dissuasion et la limitation de la kirrung.

augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)

autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires, toute l'année (pas seulement en février-mars) même la nuit à la lampe sur miradors,

mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1, 5 et 6.

obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT (et pas une fois en fin de saison) sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6).

Nous rappelons également que dans le domaine de la chasse, les maires ont aussi une responsabilité. C'est entre eux et les chasseurs que sont contractualisés les baux de chasse, et ils doivent être conscients que laisser les chasseurs élever le gibier sous prétexte qu'ils contribuent sensiblement au budget de la commune est une politique à très court terme, qui se fait sur le dos des agriculteurs, des propriétaires forestiers et de la collectivité (dépréciation du bois qui est aussi une richesse communale). Les maires doivent être exigeants avec les adjudicataires et les obliger à respecter certains objectifs.

Enfin, contrairement à ce qui s'est pratiqué jusqu'à maintenant, nous demandons que les éleveurs de montagne soient systématiquement représentés dans les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés. Ce point doit être inscrit dans le futur SDGC et dans le règlement du FIDS, et notre revendication est identique pour la CDCFS.

Votre discours à la dernière Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs nous confirme que vous faites tout votre possible pour résoudre ce problème de prolifération du gibier, ce dont nous vous remercions. Nous sommes enfin entendus, ce qui n'a pas toujours été le cas, et nous sommes conscients que les négociations sont difficiles. Cela dit, les dégâts de gibier continuent ...

En espérant que nos propositions concrètes vous aident à maintenir la pression auprès des Chasseurs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Mon avis sur le SDGC 2019-2025

De : > Chèvrerie du Bambois (par Internet) <chevrerie.bambois@free.fr>

Date : 23/06/2019 21:23

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Aujourd'hui, la prolifération du grand gibier (cerfs et sangliers surtout) en montagne vosgienne met en péril mon exploitation de montagne et est catastrophique pour l'environnement (pas de renouvellement de la forêt, disparition des oiseaux qui nichent au sol, flore dévastée, ...). Le grand gibier sauvage est devenu un animal d'élevage, bien nourri et pas assez tiré.

Je souhaite donc que les points suivants soient intégrés au nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025 :

Pour le CERF :

Je demande :

- l'augmentation des prélèvements de cervidés en supprimant notamment la classification C1, C2, C3 dans les plans de tir (un cerf est un cerf...) et en ré-restaurant des minima pour les cerfs mâles, comme pour les biches et faons, avec pour objectif de population acceptable **3 cervidés /100 ha boisés en 2025, avec un palier à 6 têtes/100 ha dès 2020** (au lieu des 20 cervidés pour 100 ha boisés actuellement présents sur certains secteurs)
- l'interdiction de l'affouragement "en période de disette"
- l'autorisation des tirs à proximité des pierres à sel ou goudron de norvège
- la diminution de la surface des lots de chasse à 300 hectares maximum
- la suppression du droit de priorité de l'adjudicataire en place et le passage à l'appel d'offre au moment des adjudications en privilégiant le mieux-disant (chasseurs locaux qui sont sur place pour intervenir souvent et dès que c'est nécessaire) et non plus le plus-disant (adjudicataire qui offre le plus d'argent).

Si l'objectif de 3 cerfs/100 ha n'est pas atteint en 2025, je demande :

- la protection de nos prairies par mise en place de clôtures grillagées de 2 m de haut avec retour plié au sol de 50 cm (avec subvention aux éleveurs qui le demandent pour couvrir les frais de matériel et le temps de travail de pose).
- l'instauration de **tirs de destruction** par les Louvetiers, possible toute l'année.

Pour le SANGLIER :

Je demande :

- La mise en place d'un **plan de gestion de la population de sangliers**, avec fixation d'un objectif de population acceptable et fixation d'un minimum de prélèvements obligatoires par secteur, en fonction des dégâts occasionnés,
- l'obligation de déclarer les tirs de sangliers, au jour le jour, à la DDT sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6)
- la **suppression totale et immédiate** de l'agrainage de dissuasion en montagne (qui profite aussi aux cervidés),
- l'**interdiction de l'agrainage d'efficacité de battue**, nouvelle pratique de nourrissage envisagée pour "fixer" les sangliers,
- la limitation de l'agrainage d'appât à 1 kirrung/100 ha boisés à une dose max d' 1 kg de maïs par jour et par poste (si les chasseurs sont à l'affût régulièrement),
- l'**interdiction d'agrainer avec du pois ou de la féverole**, pratique qui s'assimile clairement à un "équilibre de la ration", chose que nous faisons, nous, éleveurs, pour avoir un "troupeau performant"

...

- la mise en place de **moyens pour contrôler la suppression de l'agrainage** de dissuasion et la limitation de la kurrung.
- l'interdiction des consignes de tir d'épargne par le poids ou le sexe, **sans exception concernant les laies meneuses et laies suitées.**
- l'augmentation du nombre de louvetiers sur les secteurs en crise (GIC 1, 5 et 6 notamment)
- l'autorisation de tirs de destruction par les agriculteurs et propriétaires (détenteurs du permis de chasse), toute l'année même la nuit à la lampe sur miradors,
- la mise en place de plusieurs dispositifs de piégeage de sangliers, en vue de leur destruction (comme cela a été décrété récemment par le Préfet de Moselle) sur les GIC 1,5 et 6.

Par ailleurs, je demande qu'un éleveur de montagne me représente systématiquement dans toutes les réunions ou commissions qui traitent de la maîtrise des populations de cervidés et de sangliers, ou de l'indemnisation des dégâts engendrés.

En espérant que vous pourrez prendre en compte ces propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Frédérique GIOVANNI, éleveuse à Lapoutroie, Confédération Paysanne

Sujet : [INTERNET] nouveau schéma départemental

De : > madelaine Choulat (par Internet) <mady.choulat@bluewin.ch>

Date : 09/07/2019 13:38

Pour : <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Nous sommes favorable au nouveau projet de schéma cynégétique qui devait être appliqué en août 2019- 2025

Les signataires :

Daniel Choulat

Madeleine Choulat

Hubert Choulat

Charles Charmillot

Marie-Claire Charmillot

Gilberto Belgrado

Georges Paupe

Olivier Habourdin

Robert Lutringer

Chasse communale de Storckensohn

Sujet : [INTERNET] Schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 - Courriel OPABA

De : > helene.clerc (par Internet) <helene.clerc@biograndest.org>

Date : 19/07/2019 14:13

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Copie à : Joseph WEISSBART <joseph.weissbart@biograndest.org>, BAUMANN François & Renate <fermepenseessauvages@free.fr>

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,

Depuis plusieurs années, les agriculteurs biologiques alsaciens sont confrontés à une augmentation dramatique de dégâts de sangliers et de cervidés sur les prairies et dans les vignes. Et quand, dans le même temps, les situations de sécheresse deviennent fréquentes, cela peut mettre en péril la survie de nos fermes. Les éleveurs biologiques sont confrontés à des manques importants de fourrages, souffrent d'envolées de prix pour acheter des fourrages bio et doivent composer avec des qualités de fourrages dégradées. Les viticulteurs et éleveurs biologiques doivent gérer un surcroît de travail pour remettre en état les terrains.

Le nouveau schéma cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin doit tenir compte de cette situation en prenant des décisions courageuses, en vue de limiter au maximum l'impact des sangliers et des cervidés sur les prairies et la vigne. Ainsi, l'OPABA s'associe à la colère et aux revendications des agriculteurs des vallées d'Orbey et de Sainte-Marie-aux-Mines.

En espérant que vous entendrez notre position et restant disponible pour tout échange, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Frantz Baumann, éleveur biologique à Linthal

Référent Commission élevage bovins lait bio à l'Organisation professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace - OPABA



Hélène CLERC

Chargée de mission Eau, Bio et Territoires

Bio en Grand Est - Site de Colmar

Bât. Europe – 2 allée de Herrlisheim

68 000 COLMAR

• Bio en Grand Est • T : 03 89 24 45 35 | M : 06 43 74 76 69

Retrouvez les chiffres de l'AB en région Grand Est [ICI](#).

4. Modifier les règles qui régissent la chasse en permettant davantage de battues.
5. Assouplir les critères de tirs, notamment pour le cerf et le chamois pour améliorer l'efficacité des actions de chasse.
6. Réduire fortement les populations de sangliers par tous moyens efficaces et notamment le tir de nuit avec lampe, en prélevant aussi des laies.
7. Associer les éleveurs aux battues, aux propositions de plans de chasse et les autoriser à tirer sur les terrains dont ils ont la gestion.
8. Inciter les adjudicataires et leurs gardes-chasse à intervenir sans délai pour des tirs dans des secteurs où des dégâts de sanglier ont été observés et signalés.
9. Assurer un contrôle continu des surpopulations et de leurs impacts par des données biométriques (indicateurs de changement écologique) et des dispositifs d'observation (enclos & exclos).

Ce sera l'occasion pour l'Etat d'affirmer qu'il est nécessaire et urgent, en cinq années, de stopper la progression des dégâts et d'inverser la tendance actuelle qui plombe le devenir de nos forêts et de nos prés.

Extrait conforme au procès-verbal des délibérations

Fait à Kruth le 31/10/2018

Le Maire : Claude WALGENWITZ

Accusé de réception en préfecture
068-216801712-20181019-VIII-19-10-2018-
DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018



Sujet : [INTERNET] consultation Projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin

De : > Coendoz (par Internet) <coendoz@intergga.ch>

Date : 14/07/2019 18:58

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

En tant que détenteur d'une validation de permis de chasse dans le département 68 (no 4087005) je tiens à me prononcer en faveur du nouveau schéma départemental de gestion cynégétique.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte de cet envoi je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Jean-Charles Coendoz
Im Augarten 17
4147 Aesch
Suisse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE WALBACH
68230

Monsieur Laurent TOUVET
Préfet du département du Haut-Rhin
7 rue Bruat
BP 10489
68020 COLMAR CEDEX

Walbach, le 11 Juillet 2019



Place de la Mairie vers 1900

Monsieur le Préfet,

Après en avoir débattu en conseil municipal, je souhaite vous faire part de nos réflexions et attentes dans le cadre de la consultation publique relative au schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs.

La recherche d'un meilleur équilibre agro-sylvo-cynégétique entre chasseurs, propriétaires et gestionnaires des espaces naturels n'est pas satisfaisante et la situation actuelle constatée en milieu forestier mais également en milieu agricole, renforcent nos inquiétudes pour la bonne gestion de notre territoire.

La mise en œuvre du schéma passé et sa déclinaison via des actions de chasse (plan de chasse, mesures de régulation, etc...) n'a pas montré d'évolution significative. Les problèmes restent plus que jamais prégnants sur notre ban communal malgré des efforts de prélèvement constatés ces dernières années.

Les représentants de la commune de WALBACH confirment qu'ils ne sont pas contre la présence des ongulés sur le territoire mais souhaitent que le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période de 2019 à 2025 intègre les recommandations suivantes :

1. affirmer un **objectif prioritaire et ambitieux de réduction des densités de gibier rouge et de sanglier** pour revenir en 6 ans à des densités de population supportables et des seuils de prélèvements acceptables ;
2. assurer un **monitoring continu des actions de chasse** (bilan et suivi quantitatifs et qualitatifs des prélèvements) ;
3. développer une **véritable gestion adaptative des espèces fondée sur des indicateurs** (indices de changements écologiques) permettant de statuer de façon objective sur la baisse des effectifs et l'atteinte des objectifs en termes de densité dans les zones à enjeux définies dans le programme régional forêt et bois ;
4. **simplifier les règles de tir et réduction des écarts entre minima et maxima** en respectant l'écologie des espèces ;
5. **interdire toutes pratiques d'agraineage (de dissuasion, kurrung ou d'appâttement) dès la mise en œuvre du nouveau SDGC au sein des communes de montagne**, au cœur des massifs boisés. A l'exception des secteurs de cultures sensibles aux dégâts de gibier. L'agraineage de dissuasion pour la préservation des prairies est jugé inefficace (circulaire Nathalie Kosciusko-Morizet). Cette ambition devra obligatoirement être subordonnée à un contrôle d'efficacité de la régulation des populations de sangliers et au contrôle continu des prélèvements ;
6. **interdire l'affouragement des cervidés** même en période de disette ;
7. **réserver et promouvoir les battues classiques, concertées ou administratives à la période normale d'ouverture de la chasse** ;
8. **contribuer au maintien de la quiétude (hiver et printemps)** pour la faune sauvage par des pratiques de chasse moins dérangeante (affut et approche) et les **promouvoir** pour la faune sauvage **via une meilleure organisation des activités humaines de loisirs et sportives** ;
9. **expérimenter et renforcer les dispositifs de régulation pour le traitement des problèmes de dégâts** aux prairies et aux cultures ;
10. **participer à des actions d'amélioration des milieux et à une meilleure appropriation des activités cynégétiques auprès du grand public.**

.../...

La mise en œuvre de ces recommandations au sein du SDGC associée à notre implication communale via la commission communale consultative de la chasse (4C) pour sa déclinaison opérationnelle, devrait pouvoir redonner un minimum d'équilibre faune et flore sur notre territoire. Ce schéma devrait par ailleurs permettre d'assurer les prochaines relocations de baux de chasse (2024) dans un contexte plus serein et plus engageant entre les communes et leurs locataires.

En espérant leur prise en compte dans le cadre de l'arrêté d'adoption du SDGC 2019 -2025, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire : 
A. BEYER

Contribution de la commune de Wihr au Val à la consultation du public concernant le Schéma départemental de gestion cynégétique du Haut-Rhin pour la période 2019-2025.

Le territoire de la commune de Wihr-au-Val est touché depuis plusieurs années par un problème de dégâts de gibier aux cultures et par une pression croissante du gibier rouge sur la régénération de sa forêt.

Concernant les cultures, ce sont avant tout les sangliers qui sont à l'origine de dégâts importants sur les maïs, les céréales et même régulièrement sur les vignes. Des prairies font également l'objet de dégâts réguliers.

Après quelques années où Wihr-au-Val figurait dans les communes du département avec les plus forts dégâts, les choses semblent aller mieux mais le problème est loin d'être réglé.

La pression accrue des chasseurs semble avoir porté ses fruits, mais les problèmes reviennent chaque année.

La poursuite de la pression doit conduire à une diminution de la population de sangliers.

La commune estime que **la limitation de l'agrainage au seul besoin de dissuasion en période de sensibilité des cultures** est un moyen de protéger les cultures tout en diminuant les populations de sangliers. Des règles strictes, applicables simultanément à l'ensemble des lots de chasse voisins permettront d'améliorer la situation. Il faut interdire l'agrainage en excès qui ne sert qu'à nourrir et élever des sangliers en forêt.

Le travail en commun entre chasseurs, agriculteurs, le Fonds et la commune au travers d'une convention a permis la mise en place et l'entretien de nouvelles clôtures qui ont conduit à limiter les dégâts.

Pour les cervidés, la pression maximale doit être exercée sur tous les lots de chasse pour limiter les populations de gibier causant des dégâts aux forêts et aux cultures. Le coût à supporter par la commune pour la protection de la régénération en forêt est important, sans calculer le manque à gagner dû aux dégâts de gibier en forêt (écorçage, frottis, manque de régénération naturelle,...)

Plus particulièrement en rive droite de la Fecht, les cervidés sont souvent présents en grand nombre dans les prairies et dans les semis, causant ainsi des dégâts importants au monde agricole. **Le schéma doit permettre de revenir à des densités de gibier acceptables** : il ne s'agit en aucun cas de faire disparaître les cervidés de nos forêts.

Les plans de chasse doivent donc être revus et augmentés, mais surtout adaptés à la présence effective de cervidés dans les différents lots de chasse. L'attribution des plans de chasse doit être plus dynamique et plus réactive et tenir compte de la présence effective des animaux sur le terrain en se basant sur les comptages au printemps mais aussi sur les constats de présence au cours de saison dans les forêts, les cultures voire à proximité du village.

Par ailleurs, **les prélèvements doivent être facilités** en simplifiant les contraintes de tir, surtout en cette période où le gibier est manifestement excédentaire.

Il ne faut pas oublier le chevreuil qui exerce également une pression trop forte sur les cultures et en forêt.

Au travers de ces quelques recommandations, le prochain schéma doit impérativement permettre de revenir à un équilibre pour nos forêts, nos cultures et nos animaux.

Sujet : [INTERNET] Schéma cynégétique

De : > Coubiac Moeglen (par Internet) <thomasmoeglen@gmail.com>

Date : 05/07/2019 08:19

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

Bonjour

Mon avis est favorable par rapport à ce schéma qui vous a été proposé.

Cordialement

Thomas Moeglen



le 15 juillet 2019

**Direction Départementale des Territoires
Bureau Nature, Chasse, Forêt du Service
Eau, Environnement et Espaces Naturels
Cité administrative, bâtiment Tour
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR Cedex**

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation du public concernant le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 du Haut-Rhin, je souhaiterais apporter les remarques et propositions suivantes :

- suppression de l'agrainage avec des céréales et des protéagineux. En effet, cela s'apparente à de l'élevage, et les chiffres montrent que les sangliers sont toujours plus nombreux, et causent toujours plus de dégâts.
Les conditions climatiques sont déjà suffisamment favorables ces dernières années, il est donc, à notre sens, inutile de favoriser l'augmentation de ces populations par une alimentation contrôlée.
Des contrôles terrain et des pénalités devront être mis en place pour vérifier le respect de l'interdiction.
- tir de nuit toute l'année avec source lumineuse
- tir sans distinction de sexe ou de poids.

Je propose également :

- l'invitation systématique de tous les syndicats agricoles représentatifs aux réunions et commissions "chasse", qu'elles soient départementales ou locales.
- la pose subventionnée de clôtures (matériel + main d'œuvre) pour toute zone soumise à des dégâts récurrents.

Coordination Rurale du Haut-Rhin

Bureau : CR Alsace-Lorraine - Centre d'affaires Ariane – 240 Rue de Cumène – 54230 NEUVES MAISONS

Tél : 03 83 47 25 08 – Mobile : 06 88 05 13 74 – Mail : alsace@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes

Ensuite, le manque d'ambition dans les objectifs de dégâts affiché dans le schéma m'interpelle.

Concernant les dégâts de sangliers, l'objectif à atteindre est une surface de 650 ha de dégâts sur prés et 700 ha sur maïs en 2025.

Si on regarde les chiffres des surfaces détruites, cet objectif représente la moyenne des 9 dernières années en prés, et +50 ha pour le maïs.

Si sur les 9 dernières années, on enlève l'année la pire et la meilleure, on reste aux environs de 650 ha en prairies, mais on descend à 565 ha de moyenne en maïs.

L'ambition du schéma 2019-2025 devrait être de viser des surfaces de dégâts en baisse.

Mais en plus de l'objectif qui sera finalement retenu, je défends l'idée d'un système d'alerte.

Les dégâts sur prairies représentaient 566 ha en 2017, et 1023 ha en 2018.

Il est indispensable de réagir avant !!

Le schéma devrait prévoir un seuil à partir duquel des mesures drastiques sont prises pour augmenter la pression de chasse et ne pas atteindre 200% de dégâts d'une année sur l'autre.

Si ce n'est déjà le cas, la Fédération de Chasse et le FIDS pourraient par exemple transmettre à la DDT, bimensuellement, les données des surfaces de dégâts déclarées et celles réellement indemnisées, pour un suivi efficace et régulier de la situation, et permettre des réactions rapides et adaptées.

Enfin, sans mettre de côté l'apport financier que représente la chasse, je pense que les adjudicataires devraient prioritairement être choisis pour leur proximité ainsi que pour leur capacité et volonté de maintenir ou parvenir (selon les secteurs) à un équilibre agro-sylvo-cynégétique, plutôt que pour leurs capacités financières.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette contribution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Philippe ILTIS
Président de la CR68

Coordination Rurale du Haut-Rhin

Bureau : CR Alsace-Lorraine - Centre d'affaires Ariane – 240 Rue de Cumène – 54230 NEUVES MAISONS

Tél : 03 83 47 25 08 – Mobile : 06 88 05 13 74 – Mail : alsace@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes

Sujet : [INTERNET] Projet de schema departemental de gestion cynegetique 2019-2025
De : > Rene CHRISTEN (par Internet) <rene.christen68@orange.fr>
Date : 07/07/2019 10:42
Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

AVIS FAVORABLE AU PROJET DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE
2019-2025.

Cordialement

René Christen

CRON André
18, rue de Folgensbourg
68220 ATTENSCHWILLER

Attenschwiller, le 15 juillet 2019

à

Direction Départementale de Territoire

Objet : Schéma départemental de gestion cynégétique

Monsieur le Directeur,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir donner un avis favorable au maintien du schéma départemental de gestion cynégétique tel que proposé par la fédération des chasseurs du Haut-Rhin pour une bonne gestion de la chasse dans notre département.

En vous remerciant à l'avance, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus cordiales.

André Cron

Sujet : [INTERNET] schéma départemental

De : > François Curie (par Internet) <francoiscurie@gmail.com>

Date : 09/07/2019 10:31

Pour : ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr

je soussigné F CURIE soutient le shéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération des chasseurs du haut Rhin.

Sujet : [INTERNET] avis pour consultation publique

De : > Jean-pierre Dartevelle (par Internet) <jeanpierre.dartevelle@wanadoo.fr>

Date : 05/07/2019 18:07

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour ,

Pour faire suite à la consultation publique concernant le futur schéma cynégétique 68 , je vous confirme par ce **courriel mon soutien plein et entier** à ce projet de schéma tel que négocié entre les différentes parties

Cordialement

jean-pierre dartevelle

Jeanpierre.dartevelle@wanadoo.fr

0670706560

Sujet : [INTERNET] consultation publique schéma départemental haut rhin

De : > Jean-pierre Dartevelle (par Internet) <chasselot3@gmail.com>

Date : 07/07/2019 08:53

Pour : "ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr" <ddt-consultation-sdgc@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour ,

Par ce courriel nous soussignés soutenons fermement le projet de schéma départemental du haut rhin tel que proposé aujourd'hui

Bart le 7 juillet 2019

Martine Dartevelle ,42 rue des arbues 25420 Bart

Pierre Dartevelle , 17 rue des vignes 25420 Bart

Jacqueline Dartevelle, 17 rue des vignes 25420 Bart

Cordialement